

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

COMMISSION SCOLAIRE EASTERN SHORES

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des Commissaires de la Commission scolaire Eastern Shores tenue au Centre administratif sis au 40, rue Mountsorrel, New Carlisle (Québec), le mardi 17 octobre 2017 à compter de 19 h. Les personnes suivantes étaient présentes :

COMMISSAIRES : W. Gifford , président  
M. E. Beaulieu (vidéoconférence)  
R. Mundle  
M. Clarke  
G. Hayes  
K. Imhoff  
K. Dickson  
K. Eldridge (vidéoconférence)  
D. Gray (vidéoconférence)  
D. Bourgouin

COMMISSAIRES PARENTS : K. Mackenzie; M. Howatson; C. Carney

DIRECTEUR GÉNÉRAL : H. Miller  
DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE : S. Ward, directrice des services financiers  
SECRÉTAIRE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM : Absente (M.-A. Cooke)

AUTRES : L. Mosher, directrice des services éducatifs  
N. Doddridge, directrice des ressources humaines  
K. Barter, secrétaire de séance

ABSENTS : Peter Kerr, Trevor Renouf, Gary Briand

Le président, W. Gifford, procède à l'ouverture de la séance ordinaire du Conseil des Commissaires et souhaite la bienvenue à tous les membres présents.

**1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

C17-10-104 Il est proposé par D. Bourgouin que l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil des Commissaires de la Commission scolaire Eastern Shores soit approuvé. ADOPTÉ

**2. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Il n'y a pas de sujet à traiter.

**3. LECTURE DU PROCÈS-VERBAL**

**3.1 Séance du 19 septembre 2017**

C17-10-105 Du fait que le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des Commissaires de la Commission scolaire Eastern Shores, tenue le 19 septembre 2017, a été transmis aux membres six heures avant la tenue de la séance, en conformité avec l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*, il est proposé par M. Howatson que la secrétaire générale soit dispensée de la lecture de ce dernier. ADOPTÉ

**4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**

**4.1 Séance du 19 septembre 2017**

C17-10-106 Il est proposé par G. Hayes que le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des Commissaires de la Commission scolaire Eastern Shores tenue le 19 septembre 2017 soit approuvé.

5. **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL**

Il n'y a pas de sujet à traiter.

6. **CORRESPONDANCE**

6.1 **Demande de renouvellement de l'adhésion au CIRADD**

C17-10-107

Il est proposé par D. Bourgouin d'approuver le renouvellement d'une adhésion d'un an.  
ADOPTÉ

6.2 **Ministère de la Culture et des Communications**

On encourage Lily Sun à faire l'acquisition de livres pour les bibliothèques auprès d'une librairie accréditée de notre région.

7. **SERVICES FINANCIERS**

Il n'y a pas de sujet à traiter.

8. **RESSOURCES HUMAINES**

8.1 **Emplois réguliers/à temps plein**

Un document abordant des points d'intérêt ayant trait au dossier des ressources humaines est distribué au Conseil. (voir copie au dossier)

9. **DIRECTEUR GÉNÉRAL**

9.1 **Rapport du directeur général**

C17-10-108

Il est proposé par K. Imhoff d'approuver le rapport du directeur général tel qu'il a été présenté. (Voir document au dossier)

ADOPTÉ

9.2 **Convention de partenariat entre le MEES et la CSES**

C17-10-109

Il est proposé par K. Imhoff que la CSES prolonge la convention de partenariat avec le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) pour l'année scolaire 2017-2018.

ADOPTÉ

10. **ÉQUIPEMENTS/BÂTIMENTS**

10.1 **Gymnase de l'école Shigawake Port-Daniel – résolution visant à mandater des professionnels (firmes d'ingénieurs et d'architectes)**

**PROJET DE RÉSOLUTION POUR MANDATER DES FIRMES D'ARCHITECTES ET D'INGÉNIEURS**

**CONSIDÉRANT** l'autorisation ministérielle du 12 juin 2017 permettant à la CSES d'ajouter un gymnase à l'école Shigawake Port-Daniel de Port-Daniel-Gascons;

**CONSIDÉRANT** l'obligation faites à la CSES de procéder à un appel d'offres public, l'estimation par le MEES pour les honoraires d'ingénieurs étant supérieure à 100 000 \$;

**CONSIDÉRANT** également l'obligation de la CSES de former un comité de sélection d'au moins trois membres pour évaluer qualitativement les offres des firmes de professionnels;

**CONSIDÉRANT** par le fait même l'obligation de nommer une secrétaire dûment accréditée par le Secrétariat du Conseil du trésor pour ledit comité de sélection;

**CONSIDÉRANT** que le directeur général de la CSES s'est dûment conformé aux exigences ci-haut mentionnées en nommant trois membres dudit comité de sélection et une secrétaire dûment accréditée, et ce, avant la publication de l'Appel d'offres;

**CONSIDÉRANT** que la CSES a fait préparer un Avis d'appel d'offres et un Document d'appel d'offres conformes aux exigences réglementaires applicables aux organismes publics en vertu de la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

**CONSIDÉRANT** que la CSES a publié sur SEAO, en date du 11 juillet 2017, ledit Avis d'appel d'offres et ledit Document d'appel d'offres;

**CONSIDÉRANT** que deux (2) firmes d'architectes et cinq (5) firmes d'ingénieurs ont présenté leurs offres de services pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux du projet de gymnase à l'école Shigawake Port-Daniel à la CSES à l'intérieur de la limite fixée, soit le 15 septembre 2017 à 10 h;

**CONSIDÉRANT** qu'à la suite de l'analyse par la secrétaire du comité de sélection, en présence d'un témoin, les deux (2) firmes d'architectes et les cinq (5) firmes d'ingénieurs ont été jugées admissibles et conformes;

**CONSIDÉRANT** qu'à la suite de l'analyse et de l'évaluation par chacun des trois membres du comité de sélection, celui-ci s'est réuni pour une séance de mise en commun dans le but d'allouer à chacune des firmes une note faisant consensus sur les critères précisés dans le Document d'appel d'offres;

**CONSIDÉRANT** que le comité de sélection, à la suite de son analyse des offres de services, a procédé le jeudi 28 septembre 2017 à l'établissement des notes faisant l'objet du consensus des 3 membres;

**CONSIDÉRANT** qu'à la suite de cet exercice tenu à Québec, le jeudi 28 septembre 2017, sous la coordination et les directives clairement exprimées de la secrétaire du comité de sélection, la firme d'architectes BOURBEAU-PROULXSAVARD a obtenu la meilleure note, soit 96,6 % et la firme d'ingénieurs LGT a obtenu la meilleure note, soit 95,8 %;

**CONSIDÉRANT** que le comité de sélection recommande que soient retenues les firmes d'architectes BOURBEAU-PROULXSAVARD et d'ingénieurs LGT qui ont obtenu respectivement le meilleur pointage à l'évaluation des offres, tel que consigné dans le rapport officiel de la secrétaire dudit comité :

C17-10-110

**IL EST PROPOSÉ** par G. Hayes que la CSES retienne les services de la firme d'architectes BOURBEAU-PROULXSAVARD et de la firme d'ingénieurs LGT à titre de professionnels dans le cadre des services requis pour la construction du gymnase à l'école Shigawake Port-Daniel de Port-Daniel-Gascons, puisque ces firmes ont obtenu le meilleur pointage selon la recommandation du comité de sélection, le tout conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics* et à la réglementation qui en découle et qu'en conséquence la CSES autorise son directeur général, M. Howard Miller, ou M. Trevor Renouf, régisseur, à signer tous les documents nécessaires pour ce faire.

ADOPTÉ

10.2.1 **Centre d'éducation aux adultes Wakeham – résolution visant le remplacement des fenêtres (mandat de la firme d'architectes)**

C17-10-111

Il est proposé par R. Mundle de confier à la firme d'architectes Bourbeau Proulx Savard la réalisation des plans et devis du projet de remplacement des fenêtres approuvé pour le Centre d'éducation aux adultes Wakeham, conformément à la mesure Maintien des bâtiments (50621) de l'année scolaire 2016-2017.

ADOPTÉ

10.3 **Fontaines à eau potable de l'école secondaire de New Carlisle**

C17-10-112

Il est proposé par M. Clarke d'acheter et d'installer trois fontaines à eau potable pour l'école secondaire de New Carlisle au montant de 4 698,33 \$ (plus taxes), selon la soumission de Lebrasseur d'eau Inc.

ADOPTÉ

## 11. TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION (TI)

Il n'y a pas de sujet à traiter.

## 12. SERVICES ÉDUCATIFS

### 12.1 Raid International Gaspésie – participation de l'école secondaire de New Richmond

Les élèves et les membres du personnel ont participé pour la première fois à cette course par étapes qui s'est avérée être une expérience réussie.

Cette année, seules l'école secondaire de New Richmond et l'école secondaire de New Carlisle ont participé à l'événement. Nous espérons encourager l'ensemble des écoles à y prendre part au cours de l'année qui vient.

### 12.2 Racines de l'empathie

Lisa fait part aux intervenants du succès remporté par le programme Racines de l'empathie et de l'expérience d'apprentissage qu'il a permis d'offrir aux étudiants, et souligne que le programme se poursuivra par l'entremise de l'organisme Family Ties à l'école de Shigawake Port-Daniel et à l'école secondaire de New Carlisle.

### 12.3 Subventions de la PSPI

Dans le cadre de la deuxième série de demandes de la PSPI, un autre de nos projets a été accepté, ce qui porte à 36 101 \$ le montant qui nous est alloué à ce jour.

### 12.4 Bulletin des services d'éducation et lien

Lisa fait le point à ce sujet.

## 13. SERVICES D'ÉDUCATION AUX ADULTES

### 13.1 Rapport sur le recrutement d'étudiants internationaux

Voir document au dossier.

## 14. COMMISSAIRES

### 14.1 Mandat du comité exécutif

L'examen de ce point est reporté à la séance du 12 décembre 2017.

### 14.2 Résolution sur la rémunération des commissaires

L'examen de ce point est reporté à la séance de décembre 2017.

### 14.3 Assemblée générale annuelle de l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec

La rencontre aura lieu à Saint-Sauveur. Mary Ellen Beaulieu et Wade Gifford y participeront; il est possible que Don Bourguin et Michael Clarke puissent également y assister.

## 15. ÉLECTIONS 2018

### 15.1 Division du territoire

**ATTENDU** qu'un projet de division de territoire a été présenté à la séance du Conseil des Commissaires tenue le 14 juin 2017, et qu'il a été approuvé au moyen de la résolution C17-06-025;

**ATTENDU** qu'un avis public a été publié indiquant la proposition des divisions **électorales de la Commission scolaire Eastern Shores**;

**ATTENDU** qu'aucun avis contraire n'a été reçu concernant la proposition des divisions électorales;

**IL EST RÉSOLU** par M. Clarke que la proposition suivante des divisions électorales de la Commission scolaire Eastern Shores soit approuvée :

**COMMISSION SCOLAIRE EASTERN SHORES  
DIVISION EN CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES**

N° de la circonscription électorale	Municipalités	Nombre d'électeurs
1	Elle comprend les municipalités régionales de comté (MRC) de La Haute-Côte-Nord, Manicouagan et Caniapiscau ainsi que la Ville de Port-Cartier et le territoire non organisé de Lac-Walker. Elle comprend également une partie de la Ville de Sept-Îles délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre de la limite municipale nord et du prolongement du boulevard des Montagnais, ce prolongement, le prolongement de la ligne arrière de la rue Georges-Ernest (côté nord-ouest), cette ligne arrière et son prolongement, la limite municipale sud dans la baie de Sept-Îles, ouest et nord jusqu'au point de départ.	349
2	Elle comprend la municipalité régionale de comté (MRC) de Minganie et les territoires non organisés de Petit-Mécatina et Rivière-Nipissis. Elle comprend également une partie de la Ville de Sept-Îles délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre du prolongement du boulevard des Montagnais et de la limite municipale nord, cette limite, la limite municipale est et sud dans la baie de Sept-Îles, le prolongement de la ligne arrière de la rue Georges-Ernest (côté nord-ouest), cette ligne arrière et son prolongement et le prolongement du boulevard des Montagnais jusqu'au point de départ. Elle comprend également les réserves indiennes de Maliotenam et Uashat.	408
3	Elle comprend les municipalités régionales de comté (MRC) de Kamouraska, Rivière-du-Loup, Témiscouata, Les Basques, Rimouski-Neigette, La Mitis, La Matanie, La Matapédia et Avignon (excluant la réserve indienne de Gesgapegiag).	445
4	Elle comprend les municipalités suivantes : Cascapédia-Saint-Jules (M), Caplan (M), Saint-Alphonse et New Richmond (V), le territoire non organisé de Rivière-Bonaventure. Elle comprend également la réserve indienne de Gesgapegiag.	493
5	Elle comprend les municipalités suivantes : Saint-Elzéar (M), Bonaventure (V), New Carlisle (M) et Saint-Siméon (P)	510
6	Elle comprend les municipalités suivantes : Paspébiac (V), Hope Town (M), Shigawake (M), Port-Daniel-Gascons (M), Hope (CT) et Saint-Godefroi (CT).	514
7	Elle comprend les municipalités suivantes : Chandler (V), Grande-Rivière (V), Percé (V), Sainte-Thérèse-de-Gaspé (M) et le territoire non organisé de Mont-Alexandre.	517
8	Elle comprend la partie de la Ville de Gaspé située au sud du bassin de la rivière York et de cette rivière.	502
9	Elle comprend les municipalités régionales de comté (MRC) de La Haute-Gaspésie et La Côte-de-Gaspé (excluant la partie de la Ville de Gaspé située au sud du bassin de la rivière York et de cette rivière).	411
10	Elle comprend les municipalités de Grosse-Île et Les Îles-de-la-Madeleine.	349

ADOPTÉ

**16. COMITÉ CENTRAL DE PARENTS**

Kathy McKenzie se chargera d'organiser la réunion du comité central de parents.

**17. DIVERS**

Wendy Dawson mentionne que le mois d'octobre est consacré aux Autochtones et que, pour l'occasion, l'on sensibilise les élèves de l'école secondaire de New Richmond à la culture micmaque. Elle se demande si cette initiative pourrait être adoptée par d'autres établissements scolaires. Lisa fait savoir que de nombreuses stratégies sont en place à cet égard.

**18. LEVÉE DE LA SÉANCE À 21 H 24**

Il est proposé par D. Bourgoïn de lever la séance à 21 h 24.

---

Secrétaire générale

---

Président